

Université d'été 2011 de la CJC: Bordeaux

Actes de l'université d'été de la Confédération des Jeunes Chercheurs.

Contexte

Tous les ans, depuis 2009, une université d'été est organisée par la Confédération des Jeunes Chercheurs. Cette rencontre ouverte à l'ensemble de la population de jeunes chercheurs (adhérents ou non aux associations membres de la CJC) a pour but de les former à de nouvelles compétences. Ces compétences leur seront utiles, soit pour s'impliquer dans la vie de leur structure (université, institut ou même association), soit dans leurs projets personnels de recherche et de carrière (gestion du projet doctoral, connaissance du monde de la recherche, prise de conscience du caractère professionnel du doctorat).

Pour cela l'université d'été se compose d'ateliers de travail, de formations et d'un espace de discussion.

Une trentaine de doctorants a participé à cette université d'été qui s'est déroulée sur quatre jours, à Bordeaux, du 13 au 16 juin 2011. Le quatrième jour était spécifiquement dédié à la réflexion sur leur poursuite de carrière à travers leur participation au forum organisé par Aquidoc : un journée de rencontre entre entreprises et jeunes chercheurs (<http://forum.aquidoc.fr/>).



Photo d'une table ronde durant le Forum Aquidoc (copyright David Teboul)

Atelier de travail : Guide du doctorat

Le projet de Guide du Doctorat est réalisé en collaboration avec l'ANDès et soutenu financièrement par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. L'objectif est la rédaction d'un référentiel des bonnes pratiques doctorales destiné à l'ensemble des acteurs du doctorat : doctorant, directeur de thèse, directeur de laboratoire, directeur d'école doctoral et bailleur de fond. Il se compose de plusieurs articles, couvrant les différents aspects importants de l'organisation du doctorat (avant, après, pendant) ainsi que les activités liées au doctorat (enseignement, missions diverses...).

Durant l'atelier, les participants ont élaboré deux articles. Un premier article était consacré à l'élaboration du projet de recherche avant le recrutement du doctorant. L'atelier a permis de finaliser l'article, et les participants ont pu prendre conscience de la complexité de la rédaction d'un projet de recherche, comme du temps nécessaire à l'ensemble du processus permettant le recrutement d'un doctorant, qui assure la faisabilité du projet doctoral dans un temps raisonnable.

Le second article rédigé décrit la diffusion et l'affichage des projets doctoraux. Cet article a permis de formaliser les informations à faire figurer dans un projet doctoral au moment de sa diffusion : le sujet, le financement, la valorisation... Il aborde aussi les canaux de diffusion du projet (Euraxess Jobs, CNRS, ABG-IntelliAgence) et l'ensemble des aspects assurant la transparence et l'ouverture du processus de recrutement.

Formations

Droit public du travail (par Maeve Kieffer)

L'atelier s'inscrit dans le cadre des études menées par la CJC sur la contractualisation des jeunes-chercheurs dans l'enseignement supérieur.

Dans cette perspective, les différents contrats existants ont été étudiés sous l'angle juridique : conditions d'embauche des jeunes chercheurs (doctorants) et régime juridique affilié. Les CDD de recherche permettant l'embauche des jeunes docteurs ne bénéficiant pas d'un cadre réglementaire et législatif, égal à celui encadrant le doctorat, la présentation s'est centrée sur les contrats existants pour les doctorants.

La présentation a suivi un plan chronologique, étudiant d'abord les contrats déjà existants avant l'entrée en vigueur de la loi LRU (Loi n° 2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités – révisant la loi Savary de 1984) puis, le régime juridique post-LRU. Initialement, les doctorants pouvaient bénéficier de deux contrats : les contrats d'allocation et monitorat, devenus contrat-doctoral et le contrat d'assistant temporaire d'enseignement et de recherche. Les jeunes-chercheurs embauchés dans le cadre de ces contrats, bénéficiaient du régime juridique garanti par le Décret relatif aux agents non contractuels de la fonction publique, du 27 janvier 1986 (D. 86/83). Depuis la loi LRU et l'attribution des compétences élargies aux universités (grande majorité des universités françaises), il existe un panel de contrats de travail temporaires, de plus en

plus large, pour la recherche. Or, il n'existe aucune uniformisation du régime juridique de ces nouveaux contrats.

Par conséquent, à l'issue de cet atelier, il est apparu nécessaire aux membres de la CJC de mener une enquête sur l'état des lieux de la contractualisation « temporaire » des jeunes-chercheurs, pour mettre en lumière les grandes tendances actuelles.

Dans cette optique un sondage a d'ailleurs été mené auprès de la population des jeunes-chercheurs, les résultats sont en cours d'analyse.

Organisation personnelle (par Michal Benedick)

Le travail de recherche demandant une forte autonomie et une indépendance, il nécessite une discipline personnelle. Plus particulièrement, le doctorat devant être réalisé dans une durée limitée, ceci implique une bonne gestion du temps pour que le projet puisse aboutir. L'implication dans la vie académique et dans la vie associative, si elle sont bénéfiques pour la collectivité comme pour le développement des compétences des jeunes chercheurs, viennent rendre encore plus ardue l'organisation personnelle de ceux qui s'y engagent. Michal Benedick, professionnelle en coaching individuel, a donné aux participants des conseils et des méthodes de gestions du temps particulièrement pertinents.

Formé de petits groupes, l'atelier s'est déroulé deux fois, permettant des analyses personnalisées à travers des tests visant à identifier des profils particuliers en gestion de temps. L'atelier a aussi été organisé sous la forme d'une discussion collective permettant à chacun de comprendre la complexité de gérer sa vie professionnelle et personnelle et de mettre en place des méthodes concrètes et faciles à intégrer au quotidien.

Europe 2020 (par Emmanuel Boudard)

Cette intervention s'est attachée à présenter la stratégie "Europe 2020", plan de croissance de l'Union européenne pour les dix années à venir. L'intérêt d'"Europe 2020" réside dans la place centrale qu'il attribue à la recherche. A cet effet, la restructuration des fonds européens destinés au financement de la recherche est en cours de discussion au sein des institutions européennes.

En février 2011, la Commission européenne a présenté un livre vert intitulé « Quand les défis deviennent des chances: vers un cadre stratégique commun pour le financement de la recherche et de l'innovation dans l'UE » dans lequel est proposé une stratégie européenne de financement. Dans son livre vert, la Commission propose le programme Horizon 2020 combinant trois aspects essentiels. Le premier s'attache à décrire les objectifs fondamentaux d'Horizon 2020 à savoir : doter l'UE d'une base scientifique d'excellence, stimuler la compétitivité et s'attaquer à de grands défis tels que les changements climatiques. Le deuxième volet propose de rendre l'accès aux financements européens plus facile et plus intéressant. Le troisième volet présente des procédures d'utilisation des fonds simplifiées et plus cohérents. Au terme de cette intervention, les

changements à l'échelle de l'Union européenne incitent la CJC à renforcer son engagement européen.

Forum ouvert : "fonctionnement et évaluation des écoles doctorales"

Le forum ouvert de l'université d'été de la Confédération des Jeunes Chercheurs a porté sur l'évaluation des écoles doctorales (ED) il a concerné les participants à l'université d'été mais aussi les participants du forum Aquidoc intéressés par ces questionnements. Un travail préliminaire a dans ce sens été effectué par deux groupes de travail. L'un a porté sur les missions dévolues aux écoles doctorales, et l'autre sur la promotion du doctorat.

La mission fondamentale reconnue aux écoles doctorales est celle d'assurer le suivi du doctorant depuis son inscription jusque sa soutenance. Alors que le directeur de thèse doit s'assurer du suivi du doctorant d'un point de vue scientifique, il apparaît que l'ED doit s'assurer des bonnes conditions de travail proposées au doctorant et de la bonne collaboration entre doctorant et encadrants, et s'imposer comme médiateur en cas de dysfonctionnement avéré. Notamment, la généralisation de pratiques telles que la tenue de comités de suivi impliquant des personnalités extérieures aux travaux de recherche permet d'évaluer de manière impartiale l'avancement régulier des travaux, tout en détectant le plus tôt possible d'éventuels problèmes aussi bien humains que scientifiques. De plus, il a semblé important que l'école doctorale intervienne en amont de la préparation d'une thèse afin de sensibiliser les futurs candidats aux métiers de la recherche ainsi qu'aux différents débouchés possibles après le doctorat, que ce soit dans des carrières académiques ou non. Dans ce sens, il apparaît important que les écoles doctorales soient dotées d'outils permettant de suivre le devenir des docteurs après leurs soutenances.

Afin de s'assurer de la bonne employabilité des futurs docteurs, il semble nécessaire que les écoles doctorales aient une mission de promotion du doctorat à destination du monde économique en faisant reconnaître aux jeunes chercheurs comme aux interlocuteurs du mode socio-économique les compétences développées au cours du travail de recherche. Une étude des compétences développées et recherchées par les acteurs du monde économique serait à dresser (dans cette perspective la CJC a, par la suite, soutenu la diffusion de l'enquête menée par Adoc talent Management sur les compétences des docteurs). Afin de limiter la fracture existante entre l'univers académique et économique, il est proposé que les personnalités extérieures invitées dans le conseil d'administration des écoles doctorales soient des docteurs faisant une carrière en dehors du monde académique. Il semble, de surcroît, que les écoles doctorales prennent plus en compte au sein de leur programme de formation les poursuites de carrière en dehors du secteur académique.

Un débat s'en est suivi sur la question de l'évaluation des écoles doctorales. Depuis peu, des jeunes chercheurs participent à ces évaluations, il semblait donc nécessaire de prendre le temps de penser les enjeux d'une telle évaluation au sein de la CJC. Après

avoir fait le point sur les modalités et les objectifs des évaluations mises en place par l'AERES par la lecture des grilles d'évaluation proposées par l'AERES, les participants font émerger quelques questionnements autour desquels se cristallise le débat. Les critères proposés dans les grilles d'évaluation

